



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 21 Mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

L'an 2026 le samedi 21 mars à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sully sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc RAVET, Maire.

Étaient Présents : M. RAVET Pierre-Luc - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine – Mme CHEVALIER Bernadette - M. COLLET Olivier – M. COUSIN Franck - M. COTE Alexandre – M. DEWILDE Patrick - Mme DESROUSSEAUX Anaïs - M. DUPONT Bruno – Mme GAUDEFROY Laëtitia - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – M. LEFEBVRE François – M. LEIGNEL David - Mme MARTEAU Martine – Mme MASSELUS Kelly - M. RAVET Pierre-Luc – Mme RICBOURG Adeline – M. RIZKI Abdelhamid - Mme RUCKEBUSCH Geneviève – Mme RYCKEBUSCH Cécile – Mme TANGHE Sophie – M. TEMPERMAN Jean-Luc – M. TRIOUX CHEMIN Sébastien – M. VERMERSCH Olivier.

Absent(s) ayant donné procuration : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Monsieur Bruno DUPONT

Nombre de membres du Conseil municipal : 27

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres votants : 27

Délibération n° 2026 – 05

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil ;

Considérant que les adjoints ont vocation à détenir des délégations de fonction et de signature de la part du maire dans les domaines qu'il détermine ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints disposant d'une délégation permet par ailleurs de fixer l'enveloppe globale indemnitaire ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Sailly sur la Lys est de 27 membres ;

Ceci exposé, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à huit ;

A l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

